

Garantie ESSENTIELLE

Pour les véhicules de moins de 20 ans et de moins de 200 000 km, d'une valeur à neuf entre 50 000 € et 500 000 € TTC

Conditions d'éligibilité du véhicule

Critère	Condition
Type de véhicule	Véhicule particulier d'occasion 4 roues : Essence, Diesel, Hybride, Électrique
PTAC	≤ 3,5 tonnes
Ancienneté / kilométrage	Moins de 20 ans et moins de 200 000 km depuis la 1re mise en circulation au Jour de la vente
Valeur à neuf	Comprise entre 50 000 € et 500 000 € TTC au jour de la vente
Immatriculation	Réceptionné et immatriculé en France métropolitaine
Usage	Achat auprès du Vendeur pour un usage privé
Franchise kilométrique	300 km parcourus depuis le Jour de la vente avant prise d'effet pleine

Organes et pièces couverts (sous réserve des Conditions Générales)

Organe / pièce	Couverture
Moteur : arbres à cames, bielles, bloc moteur*, chemises, capteur PMH, carter*, chaîne de distribution, coussinets, culasse, culbuteurs, guides de soupapes et soupapes, joints (couvre-culasse, culasse, spi), pignons, pistons, pompe à huile, poulie damper/vilebrequin, poussoirs, segments, sonde de niveau d'eau, vilebrequin, vis de culasse	✓
Boîtes de vitesses Manuelle / Robotisée / Automatique : arbres primaire et secondaire, capteurs de vitesse, différentiel, éléments de synchronisation, fourchettes et axes internes, joints d'étanchéité, biellettes internes, pignons, roulements et bagues, satellites et planétaires, sélecteurs internes, synchro, verrouillage, convertisseur de couple, électrovanne, bloc hydraulique, capteur de pression d'huile, pompe à huile, actionneur de boîte/embrayage (plafond 2 000 € TTC), carter*, émetteur/récepteur hydraulique, butée d'embrayage	✓
Circuit électrique ou électronique : allumeur, alternateur, bobines d'allumage, calculateur moteur, démarreur, module d'allumage, régulateur de tension, relais préchauffage, ventilateurs électriques, moteurs électriques d'origine	✓
Circuit de refroidissement : accouplement de ventilateur, boîtier d'eau, calorstat, échangeur air/air, pompe à eau, radiateur moteur, sonde de température d'eau, thermo-contact, moto-ventilateur	✓
Climatisation : compresseur, condenseur, évaporateur, détendeur	✓
Direction : axes, boîtier, colonne, cardans, crémaillère, électropompe, pompe de direction assistée ou moteur d'assistance, vérin de direction, valve distributrice	✓
Freinage : cylindres de roues, bloc ABS, maître-cylindre, répartiteur, pompe à vide, servofrein	✓
Pont : pièces internes lubrifiées, couronnes, pignons et roulements, satellites	✓
Système d'alimentation : boîtier papillon, carburateur, débitmètre, électrovanne d'arrêt de pompe, moteur pas à pas, rampe d'injecteurs, pompe à injection, injecteurs, module d'injection, régulateur de pression, pompe à carburant, pompe à vide, puits de jauge	✓
Système de suralimentation : compresseur, turbo, électrovanne de turbo	✓
Transmission : arbre longitudinal, paliers, soufflets, transmission	✓
Premier diagnostic (inclus dans le plafond)	≤ 300 €

Plafond de remboursement

Le plafond de remboursement appliqué pour toute la durée de la Garantie commerciale ne peut excéder le montant TTC indiqué sur le certificat de garantie, toutes interventions confondues, sans pouvoir dépasser la Valeur d'achat du véhicule garanti au jour de la panne. Aucun dommage n'est pris en charge pour les véhicules ayant dépassé 250 000 km.

Les + de la garantie

- Couverture détaillée et étendue du moteur, de la boîte de vitesses (manuelle, robotisée ou automatique), du circuit électrique, du refroidissement, de la climatisation, de la direction, du freinage, du pont, de l'alimentation, de la suralimentation et de la transmission.
- Premier diagnostic pris en charge dans la limite de 300 € TTC.
- Garantie cessible gratuitement entre particuliers en cas de revente.

Garantie ESSENTIELLE

Pour les véhicules de moins de 20 ans et de moins de 200 000 km, d'une valeur à neuf entre 50 000 € et 500 000 € TTC

- Couverture étendue à la France métropolitaine, la Principauté de Monaco et aux séjours temporaires de moins de 90 jours dans plusieurs pays d'Europe.

Principales exclusions

- Pannes sur des organes ou pièces non listés ci-dessus, accident, choc, élément étranger au véhicule.
- Usure normale des pièces, défaut d'entretien, négligence, modification non conforme aux préconisations du constructeur.
- Consommables, pièces d'usure, accessoires, opérations d'entretien courant.
- Véhicules de plus de 20 ans ou plus de 200 000 km, véhicules dont la valeur à neuf n'est pas comprise entre 50 000 € et 500 000 € TTC, véhicules de marques exclues (liste en Conditions Générales), véhicules à usage professionnel, de location courte durée ou de compétition.
- Panne survenant pendant les 300 premiers kilomètres suivant le Jour de la vente ; véhicules ayant dépassé 250 000 km.